

Conseil municipal du Vendredi 15 Mars 2024

Etaient présents : Mesdames Magalie PEDOT, Thérèse ROUVIER, Messieurs Gilles GAZAIX, Pierre-Alain GUYOT, Eric RIGUET, Pascal TEILLARD, Robert ALATI, Arsène ENTCHOU

Procurations de : Mme Fabienne DOLLEANS à Mme Thérèse ROUVIER, Mme Marjorie MONLEAU à M. Pascal TEILLARD, M. Adrien NAVARRO à M. Gilles GAZAIX

Monsieur Eric RIGUET, Maire de Murles ouvre la séance du Conseil municipal à 19h30

Avant d'ouvrir le conseil, M. Eric RIGUET, Maire demande aux élus la possibilité de modifier l'ordre du jour en annulant 2 points initialement prévus et en les remplaçant par d'autres points.

ORDRE DU JOUR

2024-03-15-01 : Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal

2024-03-15-02 : Approbation du compte administratif 2023 – Budget principal

2024-03-15-03 : Approbation du résultat de l'exercice 2023 – Budget principal

2024-03-15-04 : Vote du taux d'imposition 2024 (taxe foncière, taxe d'habitation)

2024-03-15-05 : Vote du budget primitif 2024

2024-03-15-06 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes non conventionnels

2024-03-15-07 : Demande de subvention pour Fonds de concours 2024 à la CCGPSL pour un montant de 30 000 €

2024-03-15-08 : Lutte contre la cabanisation

2024-03-15-09 : Adhésion à un groupement commandes pour véhicules électriques et bornes de charges privées (Hérault énergies)

2024-03-15-10 (nouveau point) : Demande de dépôts de certaines archives communales

2024-03-15-11 (nouveau point) : Demande de subvention au département

2024-03-15-12 (nouveau point) : Validation du cahier des charges du local municipal

2024-03-15-13 (nouveau point) : Validation du plan de financement de la mairie pour dotation de l'état

Les élus accepte la modification de l'Ordre du jour à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour est abordé :

Madame Amélie Scialom de Léa finances présente un power point sur les différents budgets : compte de gestion 2023, compte administratif 2023, Budget primitif 2024 avec recettes et dépenses prévues à ce jour.

2024-03-15-01 : Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal

Monsieur le Maire remercie Mme Scialom pour son excellent travail.

Le compte de gestion peut se résumer ainsi :

	Recettes 2022	Dépenses 2023	Soldes 2023	Résultat N - 1	Résultat de clôture 2023
Investissement	254 955,58	160 571,19	94 384,39	151 866,69	246 251,08
Fonctionnement	374 970,36	300 761,05	74 204,31	44 498,24	118702,53
				TOTAL	364 953 ,63

Après s'être fait présenter :

- l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagnés des pièces justificatives

Après avoir entendu et obtenu toutes les explications nécessaires :

- les élus statuent : sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2023 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Conseil municipal du Vendredi 15 Mars 2024

- Les élus décident que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.
- Les élus autorisent le Maire à signer tout documents relatifs à cette délibération.

POUR : 11

2024-03-15-02 : Approbation du compte administratif 2023 – Budget principal

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, la présidence du conseil est donnée à Mme ROUVIER, doyenne d'âge.

Mme Rouvier donne un résumé du Compte administratif 2023

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses/Déficit	Recettes/Excédent	Dépenses/Déficit	Recettes/Excédent
Opérations de l'exercice 2023	300 766,05 €	374 970,36 €	160 571,19 €	254 955,58 €
Résultat de l'exercice 2023		74 204,31 €		94 384,39 €
Résultats reportés de l'exercice N-1		44 498,24 €		151 866,69 €
Résultat de clôture 2023		118 702,55 €		246 251,08 €
Résultat de clôture des deux sections (fonctionnement + investissement) = 364 953,63€				
Restes à réaliser 2023 reportés en 2024			92 610,85 €	57 500,00 €
Solde des Restes à réaliser : -35 110,85 €				

Après avoir entendu lecture du CA 2023, le conseil municipal

- prend acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2023
- approuve les résultats de l'exercice et du compte administratif 2023
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

POUR : 10 (unanimité des membres présents moins M. le Maire qui ne prend pas part au vote)

2024-03-15-03 : Approbation du résultat de l'exercice 2023 – Budget principal

Le CA 2023 pour le budget communal M57 est présenté de la façon suivante :

EXECUTION EXERCICE		CA 2023
SECTION FONCTIONNEMENT		
	RECETTES REALISEES	374 970,36
	DEPENSES REALISEES	300 766,05
	RESULTAT DE L'EXERCICE	74 204,31
	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	44 498,24
A = SOLDE D'EXECUTION DE FONCTIONNEMENT OU RESULTAT A AFFECTER		118 702,55
SECTION INVESTISSEMENT		
	RECETTES REALISEES	254 955,58
	DEPENSES REALISEES	160 571,19
	RESULTAT DE L'EXERCICE	94 384,39
	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	151 866,69
B= SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT		246 251,08

Conseil municipal du Vendredi 15 Mars 2024

1. Le solde des restes à réaliser est négatif :

RESTES A REALISER		CA 2023
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		
	RECETTES	57 500,00
	DEPENSES	92 610,85
D= SOLDE DES RAR EN INVESTISSEMENT		- 35 110,85

2. Il n'y a pas de besoin de financement à couvrir

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT		
	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	246 251,08
	SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	- 35 110,85
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT si negatif (E=B+D)		211 140,23

3. L'affectation est libre, il est proposé d'affecter une somme de 70 000€ en section d'investissement afin de soutenir la politique d'investissement inscrite au Budget Primitif 2024.
4. M. le Maire demande donc aux membres du conseil d'affecter les résultats du Compte Administratif de l'Exercice 2023 au Budget Primitif 2024 de la commune de la façon suivante :
5. 246 251,08 € en recettes d'investissement « Excédent d'investissement reporté »,
6. 70 000,00 € en recettes d'investissement au R1068 « excédent capitalisé »,
7. 48 702,55 € en recettes de fonctionnement au R002 « Excédent de fonctionnement reporté »

POUR : 11

2024-03-15-04 : Vote du taux d'imposition 2024 (taxe foncière, taxe d'habitation)

Le Maire informe le conseil des dispositions de l'article 1636B du CGI permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition. La date limite de vote des taux est fixée au 15 avril 2024.

Le Conseil Municipal doit voter les taux des impôts locaux, à savoir : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales de l'année 2024 est de 3,86 % contre 7,1%, l'année précédente.

Monsieur le Maire propose de voter désormais les taux, sans augmentation pour 2024 :

Taxe Foncière - Bâti	32,21%
Taxe Foncière – non Bâti	48,17%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaire	10,51%

POUR : 11

2024-03-15-05 : Vote du budget primitif 2024

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 qui présente un équilibre global de 1 053 223,40 € selon les détails suivants :

- Montant total de la section de fonctionnement : 392 712,55 €
- Montant total de la section d'investissement : 660 510,85 €

Monsieur le Maire interroge le Conseil sur les modalités choisies pour le vote du budget primitif M57 (vote par chapitre)

Les membres du conseil municipal

- 1) Approuvent le Budget Primitif 2024 avec un vote formel par chapitre,
- 2) Approuvent le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Conseil municipal du Vendredi 15 Mars 2024

- 3) Précisent que BP2024 fait l'objet, outre la présente délibération, d'un document établi par chapitre et article et qu'il consigne « in fine » le résultat du vote par l'apposition de la signature de chacun des membres du conseil municipal,
- 4) Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

POUR : 11

2024-03-15-06 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes non conventionnels

Il est précisé que le versement des subventions accordées aux associations est subordonné à la présentation d'une demande écrite, d'une copie du rapport d'activité de l'année précédente et du rapport financier précédents. Le conseil municipal propose les subventions de fonctionnement des associations et autres organismes de manière détaillée pour une meilleure transparence, soit :

- ECOLE DE MUSIQUE COMBAILLAUX-MURLES-VAILHAUQUES : 200 € ----- POUR 11
- SENIORS DE MURLES : 500 € ----- POUR 11
- EXPRESSION MURLOISE : 300 € ----- POUR 11
- TRAIL DES ETOILES FILANTES : 500€ ----- POUR 11
- VAILHAUTRAIL : 100€ ----- CONTRE 8 – 3 ABSTENTIONS
- MELANDO : 100€ ----- POUR 11

2024-03-15-07 : Demande de subvention pour Fonds de concours 2024 à la CCGPSL pour un montant de 30 000 €

La mairie souhaite investir dans du matériel et divers équipements pour la commune. (voir tableau ci-joint).

La commune sollicite une aide de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

Le projet est éligible à un fond de concours d'un montant estimé à 50 % € HT du montant du devis, soit : 30 000 € HT

Les membres du conseil municipal :

- Décident d'accepter la demande de subvention à la CCGPSL pour l'achat de divers matériels pour la commune.
- Précisent que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

POUR : 11

2024-03-15-08 : Lutte contre la cabanisation

Le Maire expose au conseil municipal que les communes de l'Hérault sont confrontées à un nombre croissant de constructions ou d'occupations illégales (chalets, mobil-homes, caravanes...) constatées sur les terres agricoles et naturelles en infraction aux règles d'urbanisme.

Le Maire redonne la définition de « la cabanisation est la construction, sans autorisation d'urbanisme, d'un habitat permanent ou provisoire, et par conséquent illégal »

Le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à cette charte, qui est une démarche volontaire, forte et résolue, pour s'engager à lutter efficacement contre la cabanisation et protéger notre territoire.

Le Conseil municipal décide :

1. De confirmer l'engagement de la Communauté de communes dans cette démarche et de valider l'adhésion à la charte départementale de lutte contre la cabanisation.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants à ce projet.
3. De mobiliser les ressources de la commune et de collaborer pleinement avec les services de l'État pour lutter contre la cabanisation.

POUR : 11

2024-03-15-09 : Adhésion à un groupement commandes pour véhicules électriques et bornes de charges privées (Hérault énergies)

Les services d'Hérault Energies proposent à la commune d'adhérer au groupement de commandes concernant l'installation de bornes de recharge électrique et l'achat de véhicules électriques

Les membres du conseil municipal déclarent souhaiter adhérer à ce nouveau groupement de commandes

POUR : 11

2024-03-15-10 (nouveau point) : Demande de dépôts de certaines archives communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de l'importance patrimoniale des archives détenues par la commune, et compte tenu de travaux importants qui doivent avoir lieu dans les locaux municipaux, il souhaite demander le dépôt de ces archives dans les locaux des archives départementales de Pierres vives à Montpellier

Conseil municipal du Vendredi 15 Mars 2024

Il est donc décidé, dans un souci de bonne conservation des documents, le dépôt aux Archives départementales de l'Hérault des archives suivantes de la commune :

- Archives anciennes (antérieures à 1790)
 - Registres paroissiaux
 - Registres de délibérations consulaires
 - Compoix
 - Autres archives anciennes
- Archives centennaires et l'état civil de plus de 120 ans
 - Registres d'état civil
 - Tables décennales
 - Registres de délibérations communales
 - Registres du bureau de bienfaisance / assistance publique
- Autres archives antérieures à 1921 à l'exception des documents cadastraux

POUR : 11

2024-03-15-11 (nouveau point) : Demande de subvention au département

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de demande de subvention concernant le projet de réhabilitation de la voie Marianne (2ème Tranche) afin de favoriser les déplacements et de sécuriser les voies.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Travaux d'aménagement :
 - Subvention programmée 80 %
 - La participation de la subvention du Conseil Départemental demandée est de 40 352,80 HT reste à charge de la commune 10 088,20 HT.

Les membres du conseil municipal :

- Approuvent le projet d'aménagement de la voirie
- Approuvent E le plan prévisionnel présenté par le maire
- Sollicitent une subvention du Conseil Départemental la plus élevée possible
- S'engagent à réaliser les travaux dès que le financement sera assuré

POUR : 11

2024-03-15-12 (nouveau point) : Validation du cahier des charges du local municipal

Monsieur le Maire explique le projet d'aménagement du local des conservations des archives et précise qu'un visa technique est nécessaire.

Les membres du conseil municipal approuvent le projet présenté

POUR : 11

2024-03-15-13 (nouveau point) : Validation du plan de financement de la mairie pour dotation de l'état

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie une demande de subvention sous forme de dotation de l'Etat (Fonds Vert, DETR, DSIL) a été demandée.

Le plan de financement ayant été ajusté (voir ci-joint) pour la demande de subvention.


Les membres du conseil municipal approuvent le plan de financement et autorisent le Maire à demander une subvention à l'Etat.

POUR : 11

La secrétaire de Séance


Thérèse ROUVIER

Le Maire


Eric RIGUET

